



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra lundi le 27 mai 2019 à 20h00, en la salle de musique de l'Hôtel de Ville, 50 avenue Westminster sud, le Conseil municipal statuera sur deux demandes de dérogation mineure au règlement de zonage 2010-002 de la Ville de Montréal-Ouest pour l'immeuble suivant :

Endroit concerné

Adresse : 155 Ballantyne Sud
Numéro de matricule : 9334-95-7557-6
Zone : RA-9

Nature de la première demande et effet de la dérogation

Régulariser la hauteur d'une remise existante en cour arrière, qui est de 3.06 mètres alors que le maximum est de 3.00 mètres dans cette zone suivant le 2^{ème} paragraphe de l'article 4.2.1 du règlement de zonage n° 2010-002. L'acceptation de la demande aurait donc pour effet d'excéder cette norme de 0.06 mètre.

Nature de la deuxième demande et effet de la dérogation

Régulariser la superficie d'une remise existante en cour arrière, qui est de 9.99 mètres alors que le maximum est de 9.00 mètres dans cette zone suivant le 4^{ème} paragraphe de l'article 4.2.1 du règlement de zonage n° 2010-002. L'acceptation de la demande aurait donc pour effet d'excéder cette norme de 0.99 mètre.

AVIS est également donné que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance.

Fait à Montréal-Ouest, ce 13 mai 2019.

Claude Gilbert
Greffier